



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/EM.5/L.1
7 mai 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Réunion d'experts sur l'efficacité des nouveaux
instruments du marché et leur utilité pour
les pays tributaires de produits de base : gestion
des risques et financement avec garantie
Genève, 4-6 mai 1998
Point 3 de l'ordre du jour

L'EFFICACITE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS DU MARCHE ET LEUR UTILITE
POUR LES PAYS TRIBUTAIRES DE PRODUITS DE BASE : GESTION DES RISQUES
ET FINANCEMENT AVEC GARANTIE

Recommandations concertées

1. De l'avis des experts, les risques de fluctuation des prix contribuent manifestement à freiner l'investissement et la croissance, ainsi qu'à accroître l'inégalité des revenus. L'utilisation de produits de base comme garantie peut se traduire par d'importantes économies d'intérêts. Un recours accru aux nouveaux outils de gestion des risques et de financement avec garantie peut beaucoup favoriser le développement, en rendant notamment les pauvres moins vulnérables aux conséquences de l'instabilité des prix des produits de base.
2. La libéralisation du secteur primaire apparaît globalement positive, mais le retrait de l'Etat a entraîné certaines carences dans les services fournis aux producteurs et à d'autres personnes oeuvrant dans ce secteur.

A cet égard, les experts ont mis l'accent sur l'utilité de la gestion des risques de prix et du financement contre récépissés d'entrepôt; les possibilités de structurer le financement à moyen et à long terme en prenant des produits de base comme garantie; la nécessité de veiller à ce que les instruments de gestion des risques de prix ne soient pas utilisés à mauvais escient; les risques de prix auxquels étaient exposés les gouvernements, et les solutions concrètes; le rôle que pourrait jouer la communauté internationale en préconisant, lançant, suivant et perfectionnant de nouvelles méthodes de financement et de gestion des risques de prix dans le domaine des produits de base. Il y a d'autres risques connexes dans le commerce de ces produits, notamment les risques de transport et les risques documentaires; les experts n'ont pas abordé ces problèmes plus généraux, mais ont jugé important de s'y attaquer et ont souligné à cet égard l'intérêt de la facilitation du commerce.

3. Il faut mener une action concertée pour promouvoir et faire mieux comprendre la gestion des risques de prix et le financement avec garantie dans le secteur des produits de base. Le mieux serait d'encourager la coordination et la coopération non seulement entre les organisations internationales, mais encore avec le secteur privé (y compris les organisations non gouvernementales, les associations d'agriculteurs et d'autres acteurs locaux). Les partenariats peuvent être extrêmement utiles pour faire avancer les choses. Les experts ont félicité la CNUCED d'organiser à Lyon un sommet sur le thème "Partenaires pour le développement" et d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette réunion la question de l'utilisation d'instruments financiers modernes pour le commerce des produits de base; c'était là un bon moyen de promouvoir l'action dans ce domaine et de mobiliser l'appui politique nécessaire. Ils ont aussi loué les travaux analytiques de la CNUCED, qui revêtent une grande importance pour les pays en développement et les pays en transition.

Recommandations adressées aux gouvernements

4. Les gouvernements qui sont directement exposés aux risques de fluctuation des prix des produits de base (parce que leurs recettes fiscales en dépendent) devraient envisager de créer des services semi-indépendants de gestion des risques, qui analyseraient et mesureraient ceux-ci, rassembleraient des renseignements utiles sur le marché et prendraient

des mesures à la fois pour parer aux risques connus par l'Etat et, si nécessaire, pour aider à protéger certains acteurs du secteur privé.

5. Les gouvernements devraient établir des conditions propices à la bonne utilisation d'instruments financiers modernes par les agriculteurs, les négociants, les entreprises de transformation, les institutions financières et les investisseurs, dans le commerce des produits de base. Il est capital qu'ils comprennent bien la nécessité d'encadrer ce commerce par des mesures juridiques, réglementaires et institutionnelles judicieuses. Si le secteur privé a difficilement accès aux outils financiers modernes, les pouvoirs publics devraient examiner la politique et la réglementation nationales, éventuellement avec l'appui de la communauté internationale. S'il apparaît qu'elles font obstacle à la bonne utilisation d'instruments financiers classiques et modernes pour le commerce des produits de base, il convient de les réformer :

a) Lorsqu'ils libéralisent la commercialisation des produits agricoles, les gouvernements (de même que les organismes internationaux donateurs) ne devraient pas perdre de vue l'importance, pour le commerce des produits de base, de facteurs comme le contrôle de la qualité, la vérification du poids, l'information, l'accès à la gestion des risques et les dispositions institutionnelles qui atténuent les risques de contrepartie; avant de démanteler complètement les services publics existants, ils devraient si possible promouvoir l'établissement d'organismes privés capables de remplir ce genre de fonctions;

b) Les gouvernements devraient faciliter (notamment en adoptant des lois et règlements judicieux) l'élaboration de normes et règles idoines dans le secteur privé pour le commerce des produits de base, et notamment l'adoption de contrats types. Il faut à cet égard veiller à ce que les décisions de justice ou les sentences arbitrales puissent être effectivement exécutées et que la législation ou la réglementation en vigueur ne fasse pas obstacle à la création des organismes d'appui nécessaires (sociétés d'entreposage ou d'inspection indépendantes);

c) Les gouvernements devraient veiller aussi à ce que la politique des prix et la politique commerciale soient compatibles avec l'utilisation d'instruments de marché pour la gestion des risques et le financement. D'une façon générale, la stabilisation des prix n'est pas compatible avec l'emploi de ces instruments.

6. Les experts ont souligné l'importance du rôle que peuvent jouer les intermédiaires - en particulier les banques locales et les associations d'agriculteurs, mais aussi les négociants privés, les entreprises de transformation et autres acteurs du secteur primaire et, si nécessaire, les organismes publics spécialisés - dans le domaine de la gestion des risques et du financement avec garantie. L'amélioration des compétences et des moyens de ces groupes contribuerait certainement à la réalisation des objectifs de développement. Entre autres choses, le renforcement des banques locales faciliterait grandement l'accès des négociants et des associations d'agriculteurs aux instruments financiers modernes. Une action résolue devrait être menée dans ce domaine, axée sur les banques des pays en développement (y compris les banques régionales), avec l'échange de données d'expérience entre pays.

7. Il est souhaitable que les associations d'agriculteurs soient fortes, et il faut s'attacher à consolider celles qui sont viables. A cette fin, les pouvoirs publics et les organismes intergouvernementaux, en consultation et en collaboration avec ces associations, devraient :

- i) aider les associations d'agriculteurs à engager, aux niveaux régional et national, une réflexion et un débat plus approfondis sur la gestion des risques et le financement avec garantie, afin qu'elles précisent leur position et que les agriculteurs établissent eux-mêmes un plan d'action détaillé;
- ii) offrir aux agriculteurs et à leurs associations une formation et une information appropriées concernant les nouveaux outils utilisables sur les marchés de produits de base;
- iii) concevoir et entreprendre, à l'échelle nationale et à l'échelon local, des projets pilotes axés sur la participation des associations d'agriculteurs à la gestion des risques et au financement avec garantie;
- iv) faciliter le dialogue et le partenariat entre les associations d'agriculteurs et d'autres organismes représentatifs du secteur privé pour assurer la bonne utilisation des instruments de gestion des risques et

de financement avec garantie, dans l'intérêt des petits exploitants.

Recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED, à la Banque mondiale et à d'autres organismes internationaux

8. Les experts ont souligné l'importance du rôle joué par la Banque mondiale et la CNUCED, qui font un travail analytique et fournissent des conseils ainsi qu'une assistance technique dans les domaines considérés. Ils ont recommandé la poursuite des activités entreprises et jugé que ces institutions ainsi que d'autres - comme le Fonds commun pour les produits de base, les organismes internationaux de produits et les banques régionales de développement - pouvaient faire oeuvre très utile, en collaborant étroitement entre elles et menant une action qui complète celle du secteur privé.

Leur rôle, variable, pourrait consister à :

a) Servir d'"intermédiaire désintéressé" entre les organismes offrant des instruments financiers modernes et les utilisateurs, pour donner confiance dans ces instruments et promouvoir leur emploi;

b) Faire office de centre d'information sur la gestion des risques de prix et le financement structuré, et veiller à ce que les renseignements voulus soient diffusés largement;

c) Lancer des campagnes de sensibilisation, de promotion et d'information pour faire connaître les marchés et instruments financiers modernes adaptés au secteur des produits de base, fournir la formation et l'assistance technique nécessaires, définir les risques et concevoir et mettre en oeuvre des stratégies pour y parer. A cet égard, il convient d'envisager une analyse des risques par pays, à titre expérimental ou, systématiquement, dans le cadre de l'examen de la politique commerciale nationale;

d) Pour la CNUCED, poursuivre les travaux analytiques dans ce domaine, et en particulier :

- étudier les facteurs qui influent sur le degré de risque aux différentes étapes des transactions, en tirer d'éventuelles conséquences pour les travaux de l'Organisation mondiale du commerce concernant la facilitation du commerce et définir les besoins d'assistance technique;
- analyser les obstacles au renforcement de la capacité des banques locales d'offrir des services de financement avec

garantie et de gestion des risques pour le commerce des produits de base;

- établir des projets de financement sectoriels pour contribuer à élargir l'accès à un financement structuré dans le domaine des produits de base;

e) Prendre d'autres mesures pour renforcer les institutions compétentes dans les pays en développement et les pays en transition, notamment les bourses de commerce, les sociétés d'entrepôt et les banques locales et régionales; les experts ont recommandé d'organiser un atelier sur ces questions dans un an et demi ou deux pour permettre l'échange de données d'expérience sur les progrès de divers projets;

f) Fournir une assistance pour la mise au point d'instruments appropriés de gestion des risques et de financement, qui soient suffisamment simples à utiliser et qui n'exigent pas de flux financiers trop complexes, et étudier la possibilité de lier les prêts à la gestion des risques (prêts liés aux produits de base);

g) Encourager l'examen systématique de la politique nationale, en vue de déterminer les mesures, règles et pratiques qui gênent ou empêchent l'utilisation d'instruments financiers modernes dans le commerce des produits de base, ainsi que l'accès au crédit;

h) Promouvoir l'échange de données et la création de partenariats entre pays, marchés et organisations internationales pour résoudre divers problèmes liés à la gestion des risques de prix et au financement avec garantie, et notamment pour favoriser la mise en place de structures institutionnelles solides (y compris de systèmes d'entrepôt).

9. En tant qu'institutions financières internationales ayant pour mission de promouvoir le développement, le Groupe de la Banque mondiale ainsi que les banques régionales de développement pourraient :

- i) faciliter les opérations de gestion des risques pour les produits de base;
- ii) aider les banques locales à fournir des services de gestion des risques;
- iii) étudier la possibilité de renforcer les garanties présentées par les entités de pays en développement pour des opérations de gestion des risques et de financement structuré.

Recommandations adressées à la communauté internationale

10. Les experts ont instamment prié la communauté internationale des donateurs de soutenir les efforts déployés par les pays pour améliorer les conditions du commerce des produits de base, de la gestion des risques et du financement (et en particulier pour mettre en place des lois et règlements appropriés), ainsi que d'appuyer les activités entreprises par la Banque mondiale, la CNUCED et d'autres organismes, notamment le Fonds commun pour les produits de base, qui jouent un rôle actif dans ce secteur.

11. La communauté internationale des donateurs a également été priée d'aider à démythifier les instruments financiers modernes pour le commerce des produits de base, et à étudier dans quelle mesure elle pourrait les utiliser pour ses propres opérations (compte tenu de la nécessité d'offrir une aide au développement qui soit cohérente), notamment dans le cadre de l'appui aux programmes d'ajustement structurel et de projets relatifs aux produits de base.

12. La communauté internationale devrait favoriser le débat national sur l'utilisation du financement contre récépissés d'entrepôt et d'autres instruments financiers modernes dans les pays tributaires de produits de base.

13. Les organismes donateurs devraient tenir compte du fait qu'un financement excessif, quand la capacité d'absorption est insuffisante, risque d'étouffer l'initiative locale, en particulier dans le domaine du financement avec garantie.

14. La communauté internationale devrait mener une action coordonnée dans les domaines susmentionnés.
